



DCM N°69 /2022

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît –
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie –
LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT : NEANT

Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

17/10/2022

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

25/10/2022

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

26/10/2022

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

26/10/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 14

* VOTANTS : 14

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL AU TITRE DU F.D.E.C. 2023
POUR LA REFECTION D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE DE LA ROUTE DES COTES**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection d'une partie de la voirie de la Route des Côtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix POUR,

- **APPROUVE** le projet et,
- **DECIDE** de procéder à la **REFECTION D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE DE LA ROUTE DES COTES**

comportant plusieurs « tronçons » soit :

- « Hameau Le Jet » et « en aval de la Chapelle du Mollaret »
- « Hameau Les Côtes-Dessous » à « Hameau Les Côtes-Dessus ».

- **APPROUVE** le devis de la **Société EIFFAGE ROUTE** – Etablissement Savoie Léman – 277, Route des Peupliers – GILLY-SUR-ISERE -73205 ALBERTVILLE CEDEX
pour un montant **TOTAL H.T. de 70.842,65 €** pour ces différents « tronçons ».
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de LA SAVOIE, au titre du F.D.E.C. de l'année 2023, la subvention la plus élevée possible pour la **réalisation de cette opération de la REFECTION D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE DE LA ROUTE DES COTES.**
- **DEMANDE** une autorisation au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE de commencer ces travaux avant l'obtention éventuelle de la subvention au titre du F.D.E.C. de l'année 2023.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BUDGET de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ce projet auprès du Conseil Départemental de la Savoie, dans le cadre du Fonds Départemental d'Equipements des Communes (F.D.E.C.), à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME,

ST-ETIENNE-DE-CUINES, le 25 octobre 2022.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

